

[Citez votre source ici.]

OUATTARA BARRA-GNON DITE NAHOUA Abidjan, le 03 décembre 2019

**CABINET CONSEIL ET DE GESTION IMMOBILIERE (CCGIM)**

**SARL UNIPERSONNEL – CAPITAL SOCIAL : 7 200 000 F CFA – N° de Dépôt CEPICI : 31268 du 07/12/2016**

**RCCM : N° CI-ABJ-2016-B-30580 du 07/12/2016 au Tribunal du Commerce d’Abidjan**

**Dépôt au greffe : N° 25762 du 07/12/2016 – N°CC : 1657798M – Régime d’Imposition : IS – N° CNPS : 301719**

**GERANT: BAGAYOGO AMADOU**

**SIEGE SOCIAL: ABIDJAN – YOPOUGON ATTIE 9ième tranche (OFFOUMOU YAPO)**

**IMMEUBLE HADJA SIDIBE KADIATOU – APPARTEMENT N° A01**

**ADRESSE : 01 BP 3269 ABIDJAN 01**

**BUREAU : 23 46 93 65 - MOBILES : 03 32 59 24 – 07 85 65 28 – 04 92 79 51**

**E-mail :** [**amadasta@yahoo.fr**](mailto:amadasta@yahoo.fr)

VEUVE DE FEU COULIBALY DRISSA

N° CC : 8809157K

03 BP 216 ABIDJAN 03

0033139929185

A

Monsieur le Directeur Général des Impôts

Abidjan.

Objet : Demande de Remise en Annulation Gracieuse des impôts fonciers antérieurs à 2012

P.J. :

- Photocopie des cartes d’identité (Epoux et moi)

- Titre de propriété du lot 28 – ÎLOT 04 ABOBO-GARE

- Photocopie de la Carte Nationale d’Identité de BAGAYOGO AMADOU Gérant du CCGIM

- Registre de commerce du Cabinet CCGIM

- Avis de fermeture

- Avis d’impôt foncier 2019

- Reçu de dépôt impôt 2019

- Situations fiscales

- Etat des impayés de loyers

- Grosse de justice

- Assignation

Monsieur le Directeur Général des Impôts,

Je viens par la présente, vous prier de bien vouloir remettre en Annulation Gracieuse des impôts fonciers antérieurs à l’année 2012 de mon défunt mari COULIBALY ADAMA. N° CC : 8809157K

En effet, je suis la veuve de Feu COULIBALY ADAMA propriétaire d’une cour comprenant un bâtiment de six (06) appartements de deux pièces en arrière-cour et en façade, un bâtiment R+1 de quatre appartements de trois pièces.

Quatre des appartements ont été sous location avec quatre locataires en 1997. Les loyers étaient de 20 000 F CFA et les deux autres occupés par la famille.

L’immeuble R+1 récent est en voie d’achèvement. Au Rez de chaussée, un appartement de 3 pièces est occupé depuis fin 2018.

Au premier étage, j’occupe un des deux appartements de trois pièces. Le deuxième est sous bail administratif depuis 2018.

Monsieur le Directeur Général des Impôts, mes quatre appartements sous location sont restés occupés par des locataires de mauvaise foi. A ce jour les arriérés et frais de justice s’élèvent à plus de deux millions de francs CFA. (2 079 825 F CFA)

Ces quatre locataires ont été traduits en justice et ils ont été tous condamnés pour paiements et expulsion. Ils sont tous partis sur la pointe des pieds sans rembourser un seul sous.

Je réside en France et j’ai été informé tout récemment par mes proches de l’AVIS de fermeture déposé par le service des impôts d’ABOBO. Or j’ai confié la gestion de ces biens au cabinet CCGIM dont le gérant est monsieur BAGAYOGO AMADOU qui n’a pas été informé.

Je l’ai chargé de solder les impôts de 2019. Il m’a informée que les sommes réclamées se rapportent aux impositions d’avant 2012.

La situation de crise socio-politique qu’a connue notre pays justifie les disfonctionnements que j’ai eu à constater dans la gestion par mes proches.

C’est seulement en 2017 que j’ai confié la gestion de ces biens au cabinet CCGIM.

Un de mes appartements de trois pièces est sous bail militaire et les impôts sont prélevés directement sur les loyers mensuellement.

Monsieur le Directeur Général au vu de tout ce qui précède, je vous prie de bien vouloir accepter de remettre en annulation gracieuse ces impôts et pénalités antérieurs à l’année 2012.

En espérant que ma requête ferait l’objet d’une attention toute particulière, je vous prie Monsieur le Directeur Général de bien vouloir croire à ma sincère considération.

Pour Veuve OUATTARA BARRA-GNON DITE NAHOUA

Le Gérant du Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière (CCGIM)

BAGAYOGO AMADOU